



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **10 juillet 2014**

Délibération n° 2014-0236

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Révision du plan local d'urbanisme et d'habitat (PLUH) - Appui à la politique de prévention des risques liés aux mouvements de terrain sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Attribution d'une subvention au Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM)

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Gouverneure

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 162

Date de convocation du Conseil : vendredi 27 juin 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mardi 15 juillet 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, Beautemps, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Berthilier, Blachier, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Lavernée, de Malliard, MM. Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneure, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mme Michonneau, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, M. Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustau, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Vaganay, Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Brumm (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Balas (pouvoir à M. Guillard), Berra (pouvoir à M. Fenech), M. Blache (pouvoir à M. Havard), Mme Burillon (pouvoir à Mme Servien), M. Compan (pouvoir à M. Quiniou), Mme Ghemri (pouvoir à M. Genin), M. Gillet, Mmes Hobert (pouvoir à Mme Gailliot), Lecerf (pouvoir à M. Gomez), Maurice (pouvoir à M. Martin), Millet (pouvoir à M. Crimier), M. Pouzol (pouvoir à M. Gouverneure), Mme Reynard (pouvoir à Mme Crespy), M. Uhlich (pouvoir à M. Geourjon), Mme Varenne (pouvoir à M. Kimelfeld).

Absents non excusés : MM. Boudot, Casola.

Conseil de communauté du 10 juillet 2014**Délibération n° 2014-0236**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Révision du plan local d'urbanisme et d'habitat (PLUH) - Appui à la politique de prévention des risques liés aux mouvements de terrain sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Attribution d'une subvention au Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM)**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 juin 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La délibération n° 2012-2934 du Conseil du 16 avril 2012 a prescrit la révision du plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine de Lyon. Le PLU est le document stratégique qui traduit l'expression du projet politique d'aménagement et de développement du territoire de la Communauté urbaine. Il regroupe l'ensemble des politiques publiques mises en œuvre sur le territoire et doit garantir leur cohérence. Il est également un outil réglementaire qui, à l'échelle de la Communauté urbaine, fixe les règles et les modalités de mise en œuvre des projets en définissant l'usage des sols.

Dans le cadre d'une précédente révision du PLU, la Communauté urbaine avait confié au Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) une étude relative à l'appui à la politique de prévention des risques liés aux mouvements de terrain sur le territoire de la Communauté urbaine : cartographie préventive. Le travail rendu en décembre 1998 établissait que 44 des 55 communes que comptait alors la Communauté urbaine étaient concernées par l'aléa mouvement de terrain. Les cartes produites indiquaient :

- les zones susceptibles d'instabilités, avec dans ces zones, les secteurs les plus défavorables,
- les zones de pentes supérieures à 15 %.

Selon les pentes, la nature du sol et du sous-sol, les conditions hydrauliques du secteur, les zones à risques de mouvement de terrain firent l'objet d'un classement en 2 zonages au PLU :

- la zone de prévention,
- la zone de vigilance.

Sur les terrains compris dans ces zones, les occupations et utilisations des sols doivent garantir la stabilité géotechnique des constructions projetées, leur environnement et ne pas constituer un obstacle aux régimes hydrauliques superficiels et souterrains.

Aujourd'hui, la connaissance des mouvements de terrain recensés sur la base nationale des mouvements de terrains (BDMVT) gérée par le BRGM pour le compte du ministère de l'écologie du développement durable et de l'énergie fait apparaître d'autres types d'instabilité sur le territoire de la Communauté urbaine :

- les éboulements rocheux et chutes de blocs,
- les coulées de boue.

Depuis la précédente étude, de nouvelles Communes ont rejoint le territoire de la Communauté urbaine (Givors, Grigny, Lissieu et Quincieux).

Il est donc nécessaire de réaliser une nouvelle étude de l'usage des sols.

L'objectif de cette étude, pour la Communauté urbaine, dont les résultats seront intégrés au plan local d'urbanisme et d'habitat (PLUH), est d'actualiser et de compléter l'étude de 1998 en :

- étendant la cartographie préventive aux nouvelles Communes,
- ajoutant une cartographie pour les 2 types d'instabilité de pente que sont les éboulements rocheux et chutes de blocs et les coulées de boue,
- analysant les événements historiques concernant les 2 types d'évènements ci-dessus sur les 44 communes de la Communauté urbaine faisant l'objet des résultats de l'étude de 1998,
- affinant le travail antérieur avec l'utilisation du nouveau modèle numérique de terrain (MNT) de la Communauté urbaine au pas de 0,5 mètre,
- intégrant les données résultant de la cartographie de la Chambre régionale d'agriculture définissant l'usage agricole des sols,
- utilisant les données fournies par les analyses de terrain accompagnant les dossiers de demande de permis de construire,
- consultant le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), ex-Centre d'études techniques de l'équipement (CETE) de Lyon.

Le croisement de toutes ces données permettra d'établir des cartes de susceptibilité des terrains des Communes de la Communauté urbaine aux différents types de mouvements de terrain.

Le rendu présentera, par Commune, un tableau statistique des surfaces, en hectare et en pourcentage, concernées par les différentes classes de présomption de mouvements de terrain :

- pentes supérieures à 15 %,
- versants et remblais,
- zones défavorables,
- sommet de versant,
- pied de versant.

Le BRGM, établissement public industriel et commercial de l'État, est intéressé par la réalisation de cette étude dans la mesure où, conformément au décret n° 59-1205, il a pour mission de conduire des recherches fondamentales et appliquées concernant le sol et le sous-sol et de mener des actions d'expertise et des actions de développement technologique et industriel dans ce domaine. Il exerce, notamment, les fonctions de service géologique national.

A ce titre, le décret en question précise qu'il est chargé :

- d'exécuter ou de faire exécuter sous sa direction toutes recherches de nature à faire progresser les sciences de la Terre et leurs applications et de participer aux programmes de recherche mis en place par la Communauté européenne ou par les organismes internationaux de recherche,
- de développer la connaissance géologique du territoire national, d'en établir la carte géologique générale et d'élaborer une documentation hydrogéologique systématique,
- de recueillir, directement ou auprès d'autres détenteurs, valider, archiver et mettre à la disposition des usagers sous une forme appropriée les informations couvrant le territoire national ainsi que le plateau continental, parmi lesquelles celles concernant les fouilles, forages et levés géologiques recueillis en application du code minier.

Le BRGM pourra ainsi compléter les informations relatives à l'aléa mouvement de terrain recueillies précédemment sur le territoire du Département du Rhône, hors Communauté urbaine, lors de l'étude commandée, en 2012, par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) en Rhône Alpes. Ces études alimenteront aussi le nouveau portail géorisques sur les risques naturels et technologiques que le BRGM ouvrira dans le courant du 2^e semestre 2014 qui, en améliorant la connaissance des risques, permettra de réduire la vulnérabilité des populations et aidera les services concernés à mieux préparer la gestion de crise.

L'étude sera propriété de la Communauté urbaine et du BRGM.

La Communauté urbaine mettra à disposition du BRGM l'ensemble des couches de systèmes d'information géographique (SIG) qu'elle possède sur son territoire :

- le MNT de l'étude de 1998 au pas de 10 mètres,
- le MNT actuel au pas de 0,5 mètre,
- la cartographie des zones urbanisées.

La durée totale de la mission est de 8 mois.

L'ensemble de ces études d'un montant total prévisionnel de 62 890 € HT soit 75 468 € TTC sera financé :

- par le BRGM à hauteur de 20 %, soit 12 578,00 € HT, 15 093,60 € TTC ;
- par la Communauté urbaine à hauteur de 80 %, soit 50 312,00 € HT, 60 374,40 € TTC.

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 60 374,40 € au profit du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) dans le cadre de l'étude relative à la révision du plan local d'urbanisme et d'habitat (PLUH) - Appui à la politique de prévention des risques liés aux mouvements de terrain sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et BRGM définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 65738 - fonction 824 - opération n° OP26O2881.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 juillet 2014.